

# La Nouvelle-Sanitaire



L'information de l'OVS animal de la région

## Site internet

La FRGDS Nouvelle-Aquitaine a son **site internet** !

[www.frgdsna.org](http://www.frgdsna.org)

## Section ruminant

Le nouveau Président de la section Ruminants est Pascal ROBICHON, Président du GDS 86. Franck DAUBIN est Vice-Président de la section et Président de la FRGDS

## Section ruminant

La section a mis en place plusieurs aides pour les éleveurs dans la lutte contre les maladies :

- BVD : aide à l'élimination des IPI (bovins)
- Diagnostics de série d'avortements : aides sur un pack d'analyses (bovins, ovins, caprins)
- Tuberculose : aide pour les veaux orphelins de mères en suspicion tuberculose

## ACTUS DES SECTIONS

### APICOLE

Après plusieurs campagnes selon le Plan Apicole Européen (PAE) concernant essentiellement la lutte contre Varroa, un nouveau plan national va être mis en place appelé « **Plan Stratégique National 2023-2030** ». Les actions éligibles et les financements ne sont pas encore validés par la DGAL et FranceAgrimer. La loque américaine ou aethina avaient été demandées nous attendons des réponses. Les FRGDS sont en lien avec GDS France pour porter ce dossier.

### AVICOLE

Le nombre de cas IAHP est en augmentation et l'approche de l'automne avec la baisse des températures et le début des migrations d'oiseaux rend le risque de contamination plus important. **Le niveau de risque est passé de négligeable à modéré** sur le plan national depuis début octobre (Arrêté du 29/09/2022). Cela implique **un renforcement de la surveillance** des élevages de volailles et des mesures de protection avec la **mise à l'abri** obligatoire pour les zones à risque. Face à cette situation, la protection des élevages est primordiale via l'application stricte des mesures de biosécurité. [Nouvel Arrêté du 10/10/2022](#). Un travail collectif entre les filières volailles et palmipèdes a permis de revoir les mises en places des animaux pendant les périodes les plus à risque et donc une dédensification des productions dans les zones à risque de diffusion. Cela ne sera pas sans impact économique pour la filière mais nécessaire dans la lutte contre l'IAHP.

### PORCINS

La section reste vigilante face au risque de Fièvre Porcine Africaine (FPA) qui est proche des frontières avec l'Allemagne et l'Italie. Dans les mesures de protection il ne faut pas oublier le **vecteur humain** !

### AQUACOLE

Dialogue renforcé entre la filière et l'administration, indemnisation, optimisation des procédures d'agrément, sécurisation du territoire vis-à-vis de la SHV et de la NHI, faisaient partie des objectifs du « Plan santé des Poisson 2020 ». Ce plan stratégique partagé entre la filière et la DGAL a permis des avancées significatives et lancé une dynamique d'accroissement de la connaissance sanitaire de nos bassins versants et des flux existants. **Capitalisons ces acquis et poursuivons ce travail dans le plan à venir.**

### Section volailles

Détenteurs commerciaux : la déclaration se fait auprès de la DDCSPP qui attribue un n° INUAV (Identification Unique Atelier Volaille).

Particuliers : recensement auprès de la mairie dès le 1<sup>er</sup> animal.

### Section ruminant /porcine

Pour les ruminants et les porcs, l'identification se fait auprès de l'EDE. Elle est obligatoire dès le 1<sup>er</sup> animal.

### Section équine

Une numéro unique est attribué à chaque animal, le N° SIRE, via l'IFCE. A faire au plus tard avant le 31/12 de l'année de naissance.

### Section apicole

A partir d'une ruche, tout détenteur doit faire une [télédéclaration](#) en ligne annuellement entre le 01/09 et le 31/12.

### Le registre d'élevage

Rendu obligatoire par [l'Arrêté du 05/06/2000](#) pour tous les animaux des espèces dont la chair ou les produits sont susceptibles consommés. Il regroupe, entre autres, les informations portant sur les naissances, les mouvements (sorties/introduction), les soins apportés aux animaux, les visites vétérinaires, etc.

Cela permet :

- d'améliorer la traçabilité des mouvements des animaux
- d'améliorer la traçabilité sanitaire
- d'améliorer la transparence par rapport à l'utilisation du médicament vis à vis du consommateur

## IDENTIFICATION DES ANIMAUX ET SÉCURITÉ SANITAIRE

L'identification des animaux est une obligation en France, que ce soit pour les bovins, ovins, caprins, porcins, volailles, poissons, chevaux et abeilles. Au même titre d'ailleurs que les chiens, chats et furets !

Selon les espèces, elle se fait à l'animal, au lot ou à la ruche mais elle n'est pas toujours bien respectée.

### Une identification, pour quoi faire ?

L'identification permet une traçabilité des animaux et donc des denrées alimentaires. Pour certaines espèces, l'obligation ne concerne que les exploitations ayant des échanges commerciaux. Mais, au fur et à mesure des crises sanitaires, la réglementation se durcit, même pour les petits détenteurs ayant une poule au fond du jardin.

Dans le cadre des mesures de prévention, de surveillance et de lutte contre les maladies, il est nécessaire de connaître chaque détenteur. Elle permet une surveillance optimale des zoonoses (maladies pouvant se transmettre à l'homme) mais également la protection des animaux et des humains en cas de détection.

### L'organisation de l'identification des animaux

Aujourd'hui chaque espèce est plus ou moins suivie par des structures différentes, indépendamment les unes des autres.

Dans le cadre de la LSA (Loi Santé Animale), une réforme de la BDNI (Base de Données Nationale d'Identification) est en cours afin d'avoir une base nationale unique de toutes les espèces dont la déclaration est obligatoire. Ce nouveau système est appelé Base Nationale des Opérateurs (BNO). Elle sera alimentée par tous les opérateurs : éleveurs, transporteurs, opérateurs commerciaux, marchés.

### Suivi des mouvements

Le suivi des mouvements est tout aussi important que l'identification d'un animal, cela permet de s'assurer à tout moment du lieu de l'animal et en cas de problème sanitaire de pouvoir surveiller les animaux ayant été en contact avec l'animal infecté. Sur ce point, aucune base commune n'est prévue, chaque filière doit s'organiser.

